

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	24 (1895)
Heft:	6
Rubrik:	Rapport sur la question mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation pour la réunion de 1895, à Gruyères

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXIV^e ANNÉE

N^o 6.

JUIN 1895

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

RAPPORT

SUR LA

QUESTION MISE A L'ÉTUDE

PAR LE

**Comité de la Société fribourgeoise d'éducation
pour la réunion de 1895, à Gruyères**



L'HYGIÈNE SCOLAIRE

**Comment doit-elle être entendue et mise en pratique
à l'école par les autorités et le corps enseignant ?**

Nous avons reçu :

1. Rapport du VI^e arrondissement, présenté par M. L. Brasey, instituteur à Ecublens, accompagné des travaux de :

MM.

Bavaud, à Châtonnaye;
Brasey, à Torny-le-Grand;
Bulliard, à Villaz-St-Pierre;
Brulhart, à Orsonnens;
Crausaz, à Lieffrens;
Dessarzin, à Villarsiviriaux;
Gendre, à Lussy;
Gobet, à Ursy;
Guillaume, à Vuarmarens;
Jaquier, à Promasens;
Jaquet, à Villariaz;
Magne, à Montet;
Maillard, à Siviriez;
Monnerat, à Villarimboud;
Morel, à Esmonts;

Pittet, à Mézières;

Rey, à Middes;

Roulin, à Romont;

Rossier, à Chapelle;

Terrapon, à Prez-vers-Siviriez;

Tinguely, à Grangettes;

Villard, à La-Joux.

M^{lles}

Barbey, à Saulgy;

Borghini, à Romont;

Badoud, à Romont;

Dématraz, à Mézières;

Fagnière, à Villaz-St-Pierre;

Maillard, à La Joux;

Pichonnaz, à Blessens;

Michel, à Hennens;
Oberson, à Vauderens;
Pauchard, à Massonnens;
Paquier, à Villaraboud;
Perrotet, à Villargiroud;

Sudan, à Chavannes-les-Forts;
Schmutz, à Romont;
Seydoux, au Châtelard;
Jaquier, à Vauderens;
Vez, au Bionnens.

2^e. Rapport de M. L. Cardinaux, instituteur, à Châtel-St-Denis, accompagné des travaux de :

MM.

Bæriswyl, à Semsales ;
Bovet, à Attalens ;
Collaud, à Châtel-St-Denis ;
Crausaz, à Le-Crêt ;
Monnard, à Bossonnens ;
Schmoutz, à Pont ;
Schröter, à Fruence ;
Seydoux, à Grattavache ;
Sonney, à St-Martin ;

M^{mes}

Coppi, à Semsales ;
Decaillet, à Vuarat ;

Frésard, à Semsales ;
Mugnier, à Le-Crêt ;
Papaux, à Semsales ;
Pittet, à Attalens ;
Schmidt, à Porsel ;
Seydoux, à Attalens.

M^{lles}

Berchier, au Jordil ;
Boiston, à Châtel-St-Denis ;
Cardinaux, à Remaufens ;
Dasslon, à Prayoud ;
Python, à La Rougève ;
Roulin, à Pont.

3^e Rapport du IV^e arrondissement, section B, présenté par M. Berset, instituteur, à Areconciel, résumant les travaux de :

MM.

Blanc, stag., à Villarlod ;
Blanc, à Praroman ;
Bise, à Corminboeuf ;
Bochud, à Noréaz ;
Bochud, à Marly ;
Bovet, à Givisiez ;
Bossy, à Avry-sur-Matran ;
Chablais, à Onnens ;
Chappuis, à Cressier ;
Descloux, à Rossens ;
Eggertschwyl, à Magnedens ;
Favre, à Corpataux ;
Grossrieder, à Essert ;
Jolian, à Farvagny ;
Maillard, à Lentigny ;
Bosson, à Ponthaux ;
Maradan, à Treyvaux ;
Mathey, à Belfaux ;
Monnard, à Corserey ;
Pauchard, à Villarepos ;
Pilloud, stag., à Ependes ;
Pugin, à Courtepin ;
Rattaz, à Estavayer-le-Gibloux ;

Rosset, à Prez-vers-Noréaz ;
Sautaux, à Posieux ;
Schröter, à Grolley ;
Uldry, à Matran.

M^{mes}

Dueotterd, à Marly ;
Brühlhart, à Cottens ;
Favre, à Treyvaux ;
Letitia, à Estavayer-le-Gibloux ;
Mühldorfer, à Marly ;
Couturier, à Estav.-le-Gibloux ;
Stirmann, à Ependes ;
Zempf, à Treyvaux ;
Zurcher, à Prez vers-Noréaz ;

M^{lles}

Aebischer, à Onnens ;
Loutan, à Corminboeuf ;
Michel, à Zenauva ;
Marchon, à Vuisternens ;
Meuwly, à Eeuwillens ;
Magnin, à Belfaux ;
Overney, à Autigny ;
Rime, à Rossens.

N.-B. — Les membres du personnel enseignant de cet arrondissement qui n'ont pas envoyé de travaux ont traité une question spéciale mise à l'étude par M. l'inspecteur Perriard.

4^e Rapport du 1^{er} arrondissement, présenté par M. Bondallaz, instituteur, à Estavayer, accompagné des travaux de :

MM.

Grandgirard, à Bussy ;
Reichlen, à Cheyres ;
Fontaine, à Cousset ;
Roulin, à Cugy ;
Crausaz, à Delley ;
Miedinger, à Estavayer ;
Roulin, à Forel ;
Thierrin, à Gletterens ;
Roubaty, à Léchelles ;
Ramuz, à Les-Friques ;
Mouillet, à Lully ;
Pythoud, à Mannens ;
Brulhart, à Ménières ;
Vez, à Montagny-la-Ville ;
Berset, à Montagny-les-Monts ;
Mettraux, à Montboget ;
Ducarroz, à Montet ;
Grognuz, à Morens ;

Roulin, à Murist ;
Brasey, à Rueyres les-Prés ;
Webber, à Russy ;
Dupasquier, à St-Aubin ;
Thierrin, à Seiry ;
Dessarzin, à Surpierre ;
Vez, à Vesin ;
Descloux, à Villeneuve ;
Guinnard, à Vuissens ;
Vorlet, à Nuvilly ;

M^{mes}

Jacottet, à Cheiry ;
Duc, à Estavayer ;
Progin, à Dompierre ;
Joye, à Mannens ;
Collaud, à Montet ;
Moosbrugger, à St-Aubin ;
Badoud, à St-Aubin ;
Chablais, à Vallon.

5. Rapport du Ve arrondissement, présenté par M. Cardinaux, instituteur, à Villarvolard, accompagné des travaux de :

MM.

Demierre, à Bulle ;
Vesin, à Bulle ;
Equey, aux Sciernes ;
Thorimbert, à Botterens ;
Ecoffey, à Broc ;
Maradan, à Cerniat ;
Jaquet, à Crésuz ;
Descloux, à Enney ;
Plancherel, à Estavannens ;
Baudère, à Gumevens ;
Descloux, à Hauteville ;
Grandjean, à La Roche ;
Bourdilloud, à Le Pasquier ;
Loup, à Lessoc ;
Oberson, à Maules ;
Currat, à Morlon ;
Currat, à Corbières ;
Lanthmann, à Neirivue ;
Sottas, à Pont-en-Ogoz ;
Gaillard, à Pont-la-Ville ;
Sudan, à Riaz ;
Berset, à Rueyres ;

Thorin, à Sales ;
Corboz, à Sorens ;
Tossel, à Vaulruz ;
Bossom, à Vuippens ;

M^{mes}

Remy, à Bulle ;
Perret, à Bulle ;
Paquier, à Bulle ;
Jacolet, à Bulle ;
Glasson, à Bulle ;
Dousse, à Echarlens ;
Baudère, à Gumevens ;
Martin, à Hauteville ;
Boccard, à Marsens ;
Gobet, à Montbovon ;
Godel, à Sorens ;
Schouwey, à Sorens ;
Maillard, à Vaulruz ;
Vionnet, à Vaulruz ;
Corminboeuf, à Villars s -Mont ;
Pégaitaz, Joséphine, à Vuadens ;
Pégaitaz, Aurélie, à Vuadens .

Nous exprimons de vifs remerciements à nos chers collaborateurs et collaboratrices pour les soins qu'ils ont apportés à la rédaction de leurs travaux.

Toute notre reconnaissance aux rapporteurs d'arrondissement qui, en condensant dans un seul travail les nombreuses idées émises par leurs collègues, ont beaucoup simplifié notre tâche

PLAN DU RAPPORT

I. Préliminaires

Définition, importance, et but de l'hygiène.

- | | |
|--------------------------------|--|
| II. La maison d'école | { <ul style="list-style-type: none">a) Emplacement.b) Orientation.c) Construction.d) Aménagement des bâtiments défectueux.e) Latrines.f) Abords de la maison d'école. |
| III. La salle de classe | { <ul style="list-style-type: none">a) Aération.b) Eclairage.c) Chauffage.d) Mobilier scolaire.e) Propreté de la salle. |
| IV. Les élèves | { <ul style="list-style-type: none">a) Propreté du corps.b) Vêtements.c) Maladies scolaires.d) Récréations.e) Gymnastique.f) Punitions. |
| V. Enseignement proprement dit | { <ul style="list-style-type: none">a) Le tabac.b) Friandises.c) Boissons alcooliques.d) Economie domestique.e) Témérité.f) Connaissances diverses.g) Méthode à suivre pour cet enseignement. — Manuels à consulter. |

I. PRÉLIMINAIRES

Définition, importance et but de l'hygiène

L'hygiène est la prévoyance en action. C'est l'art de conserver et d'améliorer la santé, de développer et de fortifier les membres et les organes. De cette courte définition résulte son importance et le rang qu'elle devrait occuper dans nos programmes scolaires. Cette science est universelle ; elle s'adresse à tous les temps, à tous les âges, à tous les peuples, à tous les individus. Elle est cependant si peu

connue que la plupart du temps nous marchons à l'encontre de ses préceptes et de ses règles. On pourrait même dire que si l'hygiène était bien comprise, la moyenne de la vie humaine reculerait sensiblement ses bornes et que les hommes ne mourraient guère que de vieillesse ou par accident.

La santé est le plus précieux des biens terrestres, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel : *Mens sana in corpore sano*. Celui qui en est privé ne peut guère goûter la jouissance des autres biens. Sans elle, indifférence pour les avantages de l'esprit et du corps, indifférence pour les richesses, les succès, les beautés de la nature, en un mot, indifférence pour tout. C'est la clef de voûte de notre bonheur ici-bas. Aussi, que ne fait-on pas pour recouvrer ce trésor, une fois perdu ? Sacrifices matériels, sacrifices de tout genre, rien n'est de trop quand il s'agit de rendre au corps sa force et sa vigueur. Malheureusement, il n'en faut pas autant pour faire de la nature la plus robuste un corps débile et infirme. Une imprudence commise par ignorance des principes hygiéniques en est souvent la cause première.

Ne vaut-il pas mieux éviter les maladies que devoir les guérir ? La tâche n'est-elle pas plus facile ? Un savant a dit : « Pour faire quelque chose ici-bas, et surtout le bien, la santé est une condition indispensable. » C'est aujourd'hui un principe universellement reconnu que la société ne doit pas seulement à chaque citoyen la première culture de l'esprit, mais encore celle du corps, et que son œuvre n'est point complète si elle n'assure la santé de l'un et de l'autre. C'est aussi devenu une vérité indiscutable que l'éducation de l'âme n'a de solide fondement que si elle s'appuie sur l'harmonieux équilibre des organes, que la débilité physique entraîne presque fatallement celle de l'intelligence et de la volonté, qu'il n'est point possible de séparer dans l'éducation ce que Dieu a si étroitement uni dans la nature.

Cultivez tant que vous voudrez les facultés intellectuelles d'un jeune homme, meublez son esprit de connaissances multiples, communiquez-lui même tout le savoir possible, s'il a acquis ces connaissances au détriment de la santé, vous lui avez rendu un fort mauvais service. A quoi peut servir l'instruction pour celui qui n'a pas un corps capable d'exécuter ce que l'esprit décide et ce que la volonté commande ?

De deux individus pris au hasard et doués des mêmes sentiments, quel est celui qui pratiquera le mieux ses devoirs envers Dieu et la société ? Ce sera, à coup sûr, celui qui jouira de la meilleure santé.

Remontons le cours des âges et de l'histoire pour arriver aux grands législateurs de l'antiquité païenne. Que voyons-nous ? Solon et Lycurgue réunissent, dans leurs codes à jamais célèbres, les meilleures règles hygiéniques qu'ils présentent à leurs concitoyens sous forme de lois. Ils se sont attachés, en premier lieu, à former une jeunesse forte et virile, propre aux grandes actions et habituée à toutes les fatigues.

Avant eux déjà, les Egyptiens, les Chaldéens et les Hindous avaient compris l'importance de l'hygiène.

La législation mosaïque en particulier renferme des règles fort sages qui avaient pour objet l'hygiène privée, aussi bien que l'hygiène publique.

Parmi les cérémonies religieuses en usage chez les populations helléniques et italiennes, il en est quelques-unes qui paraissent avoir

étaient instituées dans un but principalement hygiénique. Mais le premier écrivain qui ait réuni en corps de doctrine et exposé scientifiquement les préceptes fondamentaux de l'hygiène, c'est Hippocrate, dans plusieurs de ses écrits, notamment dans son traité : « De l'air, des eaux et des lieux. »

L'homme se rend coupable envers Dieu et la société s'il néglige, par sa propre faute, les soins que réclame sa santé. Cette funeste indifférence abrège les jours et entrave l'accomplissement du rôle que la Providence lui avait assigné ici-bas.

Que de progrès ne reste-t-il pas à réaliser dans le domaine de l'hygiène ? Quiconque considère l'humanité s'effraye à juste titre de l'affaiblissement graduel de l'espèce humaine, de la délicatesse et de la débilité générales, de l'état plus ou moins souffrant de tant de personnes qui se contentent de gémir sur leur sort au lieu de prendre les moyens efficaces pour l'améliorer. Pourquoi tant d'hommes sont-ils si souvent dans l'incapacité de soutenir avantageusement la lutte pour l'existence ? Dans notre siècle de découvertes et de progrès, où l'homme a su plier les éléments à sa volonté, on a encore très peu fait relativement à l'hygiène. Sans doute, d'illustres savants ont trouvé de nouvelles armes pour combattre efficacement ces terribles épidémies qui exerçaient sans entraves leurs ravages au sein des populations, si bien qu'à l'heure actuelle ces fléaux sont de plus en plus rares, de moins en moins meurtriers. Mais, d'un autre côté, l'anémie et la phthisie consument des millions de victimes. Ces deux terribles maladies, avec toutes leurs nuances de gravité, sont à l'ordre du jour. Pourquoi cet état de prostration ? Avouons-le, la cause principale en est dans l'oubli des règles les plus élémentaires de l'hygiène. La négligence et le désir de jouir nous ont fait oublier peu à peu les pieux us et coutumes de nos ancêtres. La simplicité naturelle, combattue par de funestes innovations dans les mœurs s'est retirée peu à peu devant le flot montant de la mode. Mais aux grands maux, Dieu oppose les grands remèdes. Au moment où tout semble perdu, un pauvre prêtre élève la voix et remplit le monde de ses merveilles curatives. Cet humble ecclésiastique, nous l'avons nommé, c'est Mgr Kneipp. Ses étonnantes guérisons lui attirent tous les malheureux dont l'état désespéré n'a trouvé aucun soulagement auprès des hommes de l'art. Ce grand observateur a signalé la plaie de la société moderne. L'unique moyen de faire cesser ce malaise général, c'est le retour aux mœurs simples d'autrefois et à une meilleure observation des principes de l'hygiène.

De nos jours cependant, de nombreux règlements, de sages lois sur les logements insalubres, sur les travaux dans les fabriques, sur la falsification des aliments, les grands travaux d'assainissement témoignent assez de la sollicitude des gouvernements pour ces importantes questions de la santé publique et privée. Les sociétés de bienfaisance et d'autres louables associations contribuent, par leur entente et la réunion de toutes leurs forces, à rendre la vie de la classe pauvre moins amère et plus réjouissante, en lui donnant tout d'abord la santé, le plus précieux de tous les biens terrestres.

Le corps a besoin de santé, de force, d'agilité, de souplesse et d'aptitudes à divers travaux. Puisque de la santé découle, sous certains rapports, le degré de perfection de nos actes, tant intérieurs qu'extérieurs, que ne ferait-on pas pour la procurer à la jeunesse de nos écoles ? Nous ajouterons : surtout pour la lui conserver. Négliger une branche si importante, c'est tronquer l'édifice et menacer l'enseignement d'une ruine totale.

N'avons-nous pas par notre propre faute tronqué cet édifice ? Dans le domaine de l'hygiène scolaire, remplissons-nous tous nos devoirs ! Soyons sincères et faisons notre examen de conscience, et nous constaterons les nombreuses lacunes qui se sont glissées dans l'application des prescriptions scolaires en matière d'hygiène. Si, par exemple, il était matériellement possible à MM. les Inspecteurs scolaires, dans leurs visites officielles et surtout non-officielles, d'apprécier comment chaque instituteur remplit sa tâche dans l'application des règles les plus élémentaires de l'hygiène, s'ils pouvaient donner une note à cette partie des devoirs du maître, comme ils le font pour chaque branche du programme, quelle ardeur ne mettrait-on pas à étudier les règles de l'hygiène et à travailler à leur application, quel désir d'obtenir les meilleures notes possibles ! Mais si cet examen n'est pas chose facile, sommes nous, pour autant, dispensés de ce devoir ?

Le domaine de l'hygiène scolaire est bien vaste, bien beau pour le laboureur qui s'appelle ici l'instituteur ; la moisson sera magnifique s'il s'y applique avec ardeur. Mais il n'y a pas trop du concours de tous pour travailler dans ce vaste champ. Que chacun, dans sa sphère, apporte ses lumières, son ardeur et son travail, et le succès de l'œuvre sera le couronnement de ses efforts.

Considérons l'enfant à l'âge où il arrive à l'école. C'est le moment le plus critique pour son développement physique. Sa constitution frêle et délicate exige des soins particuliers. Elle subira l'influence des conditions hygiéniques dans lesquelles il verra couler une partie de son existence. Jusqu'ici, il a joui en plein, pendant la plus grande partie de la journée, d'un air pur ; il a pu se livrer avec ardeur à tous les exercices corporels que réclament la vivacité de son âge. Sept ans ont sonné pour lui ; la loi scolaire s'empare de cet être encore bien frêle, pour le jeter pendant six heures par jour dans une atmosphère souvent délétère et pour le contraindre à une immobilité quasi absolue. Au maître donc de tempérer, dans la mesure du possible, les suites souvent funestes à la santé, que peut occasionner à l'enfant le séjour de l'école.

Tout en prenant les précautions conservatoires de la santé des élèves, le maître travaille dans son propre intérêt. Ne subit-il pas aussi les influences d'un air corrompu ? Si nous reportons notre pensée à nos années d'école normale, nous éveillons dans notre esprit le souvenir de combien d'instituteurs que nous avons connus alors pleins de santé, et que l'enseignement a conduits bien jeunes au tombeau, enlevés à leur famille et à la société par la terrible phthisie.

Nous sommes tellement absorbés par les soins que nous mettons à développer l'intelligence de nos élèves, et cela pour remplir un programme très chargé, que nous oublions que l'enseignement a pour but de former l'homme dans l'enfant au triple point de vue de sa nature physique, intellectuelle et morale. Il importe donc que les autorités et le corps enseignant fribourgeois s'inspirent d'une bonne hygiène scolaire et en fassent une sage application dans la culture des facultés physiques de l'enfant.

II. LA MAISON D'ÉCOLE

A proprement parler, la question du bâtiment d'école est du ressort de l'autorité supérieure et des autorités communales. Elles ont fait jusqu'ici de louables efforts pour procurer à la jeunesse scolaire un séjour aussi sain qu'agréable. Témoin ces somptueux palais scolaires que l'on voit surgir comme par enchantement dans nos grandes villes suisses. La campagne fribourgeoise elle-même a suivi ce bienfaisant courant. Depuis une dizaine d'années, combien de bâtiments scolaires se sont élevés dans le canton, ce qui prouve l'intérêt que nos autorités vouent à l'enfance ?

Toutefois, si le mouvement se propage, il existe encore trop de ces bâtiments d'école aux salles basses, sombres et exiguës, où des enfants entassés, privés d'air, de lumière et de mouvement, s'étiolent et laissent toujours une partie de leur santé.

Nous lisons dans le rapport d'un de nos collègues : « Beaucoup de communes, par une déplorable négligence, renvoient indéfiniment les améliorations qu'elles pourraient apporter à leurs bâtiments d'instruction publique. « Ce qui a été bon pour nos pères et pour nous, doit l'être aussi pour nos enfants. » Voilà l'argument que l'on jette à la face de quiconque veut une réforme, si nécessaire soit-elle. Et les années s'écoulent, les générations se succèdent dans ces écoles insalubres où santé et intelligence doivent nécessairement souffrir. Nous voudrions qu'à l'exemple de Neuchâtel et d'autres cantons, le Département de l'Instruction publique chargeât un médecin d'inspecter les écoles du canton au point de vue sanitaire, afin que l'Etat pût obliger les communes récalcitrantes à exécuter les améliorations les plus indispensables. Un ordre émanant de l'autorité supérieure aurait un effet plus sûr que les demandes réitérées de l'instituteur. La position dépendante de celui-ci ne lui permet pas toujours d'insister pour obtenir les améliorations nécessaires. »

Nous ne partageons pas entièrement l'idée émise ci-dessus, d'un médecin-inspecteur. Notre loi scolaire remet le soin de cet examen annuel à MM. les Préfets. Ces attributions sont parfaitement indiquées dans l'art. 64, *litt. c.* Si l'instituteur trouve nécessaires des réparations, aménagements qu'exige le bâtiment d'école et qu'il prévoie qu'en s'adressant à l'autorité communale, il n'obtiendra rien, nous lui conseillons de transmettre sa demande à M. le Préfet qui, dans sa visite annuelle, constatera la nécessité des améliorations demandées et donnera les ordres pour leur exécution. Voilà comment, tout en étant exigeant, le maître passera, aux yeux des autorités locales, pour ne pas l'être trop.

Il faut avant tout que la maison d'école soit entièrement appropriée au but pour lequel elle a été élevée. Elle n'aura pas d'autre destination que celle de servir à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Ce sanctuaire, dans lequel l'enfant sera obligé de passer les plus belles années de sa vie, lui paraîtra aussi agréable que possible, afin qu'il y revienne avec plaisir, qu'il y trouve de l'air et de la lumière, ainsi que la chaleur du soleil pour égayer les longs mois de l'hiver. Il faut aussi que le bâtiment soit dans des conditions telles que l'enfant y conserve sa santé et sa bonne humeur; pour cela, il est nécessaire qu'il présente des conditions spéciales, concernant aussi bien l'emplacement que la construction elle-même.

A. Emplacement

Le choix de l'emplacement d'un bâtiment scolaire n'est pas aussi facile qu'on le pense; aussi, combien peu d'écoles réunissent à cet égard toutes les conditions voulues.

Lorsqu'il s'agit de proposer un emplacement pour la construction d'un bâtiment scolaire, nos braves populations de la campagne n'ont souvent d'autre souci que celui de la distance que leurs enfants auront à parcourir pour se rendre en classe. Elles sacrifieraient volontiers, si elles le pouvaient, toutes les exigences de l'hygiène à cette mesquine considération. Pourtant le chemin plus ou moins long que les écoliers ont à parcourir après chaque classe ne peut être que favorable à leur santé. Leurs membres engourdis reprennent leur souplesse; leurs poumons respirent un air pur en attendant de retrouver quelquefois dans leur famille l'atmosphère empoisonnée qu'ils ont laissée à l'école. Après chaque classe, nous-mêmes instituteurs, ne sentons-nous pas la nécessité d'un bout de promenade, tout en surveillant la rentrée des enfants?

La maison d'école doit être située dans un endroit élevé, salubre, tranquille, à distance des ateliers bruyants, des auberges, des fabriques d'où s'échappent des émanations insalubres et méphitiques.

Placée dans un endroit bas, dans une situation malsaine, l'école serait un danger pour la santé des élèves. Il faut donc choisir, autant que possible, un endroit élevé, sur lequel l'air est constamment renouvelé, mais sans qu'il soit cependant exposé à la violence de tous les vents régnant dans la contrée.

Il importe aussi que l'emplacement soit libre de tous les côtés, afin de faciliter l'afflux de l'air, de la lumière et de la chaleur du soleil, et qu'il puisse fournir à l'école les dépendances nécessaires telles que place et halle de gymnastique, jardin du maître, etc. Dans les villes, il ne sera pas toujours facile d'arriver à ce résultat, mais on peut remédier à cet inconvénient en établissant, si possible, de grandes places libres devant ou derrière le bâtiment.

On ne laissera construire aucun bâtiment scolaire dans un terrain humide, car l'humidité est un dissolvant, un ennemi toujours à craindre. Qui n'a point remarqué combien la machine humaine se distend et se trouve mal à l'aise les jours de dégel ou de brouillard? L'humidité, qui impressionne le baromètre, qui détériore les habitations, qui attaque et corrode jusqu'aux métaux, agit de telle façon sur le système nerveux, que l'on est rarement gai par un temps de pluie, et le ciel qui pleure donne, en quelque sorte, l'envie de pleurer. De plus, un sol humide est un danger pour le bâtiment lui-même. Quand les murs d'un édifice reposent sur un sol malsain, l'humidité monte dans les murs de proche en proche, comme l'eau dans un morceau de sucre, ou l'huile dans la mèche de la lampe. Au bout de quelques années, les façades se décrépissent, les poutraisons se carbonisent.

On devra, autant que possible, éloigner l'école de toutes les industries bruyantes, comme celles de serrurier, de maréchal-ferrant, de boisselier, de chaudronnier, etc.; le grincement de la lime sur le fer ou le choc du marteau sur le bois, cuivre, troublent non seulement la leçon, mais finissent par déterminer un agacement insupportable au système nerveux si impressionnable de nos jeunes écoliers.

Lorsque les conditions nécessaires ne pourront pas être remplies au sujet de l'emplacement choisi ou imposé, on cherchera à modifier

l'état des choses, se rappelant que les économies mal comprises sont, dans les questions scolaires, un impôt prélevé sur l'avenir du pays, dans la santé des enfants.

B. Orientation

L'emplacement du bâtiment scolaire choisi conformément aux règles qui viennent d'être énoncées, on songera à l'orientation du bâtiment. D'après les hygiénistes, la façade principale doit communément regarder le sud est. De cette manière, la maison d'école reçoit toute la chaleur du soleil et est moins exposée aux vents dominants qui sont ceux du sud-ouest et du nord. L'enfant a besoin de soleil, sinon il perd ses couleurs, s'étoile et languit. Un proverbe italien dit fort justement : « Où le soleil ne pénètre jamais, le médecin entre souvent. »

C. Construction

Toute maison d'école devra être construite selon les plans fournis par la Direction de l'Instruction publique. L'établissement de ces derniers sera toujours confié à un architecte capable, qui aura étudié de visu l'emplacement où l'édifice s'élèvera. Les autorités communales ne devront, de leur propre chef, apporter aucune modification aux dits plans sans en avoir reçu l'autorisation de la même Direction.

Les matériaux à employer pour cette construction seront secs et de bonne qualité. Pour les murs de fondation, on utilisera de préférence la chaux hydraulique. Elle ne permettra pas à l'humidité de s'élever dans les murs du bâtiment.

L'édification d'une maison d'école est ordinairement menée avec activité. Le travail, commencé au printemps, se trouve presque toujours terminé en automne pour la rentrée des classes. Mais le séjour dans un local nouvellement construit est-il sans danger pour la santé des enfants ? Le mortier, utilisé dans la construction des murs, ne laisse évaporer que lentement une partie de l'eau employée à sa fabrication. Il faudrait, pour remédier à cet inconvénient, ne point crépir les façades pendant la première année, afin de permettre à l'humidité des murs de s'échapper.

D. Aménagement des bâtiments défectueux

On dit vulgairement : « Il faut prendre le temps comme il vient », et nous ajouterons : « Les maisons d'école comme elles sont. » Toutefois, s'il n'est pas en notre pouvoir de modifier le temps, il n'en est pas de même d'un bâtiment. Il suffit souvent d'un peu de bonne volonté et de quelques sacrifices pécuniaires pour corriger bien des défectuosités à une maison. On peut, par exemple, donner du jour en perçant quelques fenêtres, en abattant quelques arbres au feuillage touffu. Nous connaissons une maison d'école qui serait bien éclairée et bien réchauffée par les rayons d'un soleil de midi, si cette lumière et cette chaleur n'étaient pas interceptées par un énorme noyer. Mais jusqu'ici le propriétaire s'est refusé à l'abattre. Est-ce que la commune ne pourrait pas demander, par voie d'expropriation, l'abattage de cet arbre qui rend insalubre sa maison d'école ?

Ne serait-il pas prudent que nos bâtiments scolaires fussent pourvus d'un paratonnerre ? Se représente-t-on la responsabilité qui pèserait sur une autorité communale si jamais le fluide électrique

venait à frapper nos écoliers en pleine classe ? Mais pour décider nos communes à ce sacrifice, il ne faudrait rien moins qu'une décision de l'autorité supérieure.

Et si une de ces masses de neige, pareille à celles que nous avons vues descendre de nos toits pendant cet hiver, venait à tomber sur nos écoliers, soit à leur entrée, soit à leur sortie, soit dans les moments de récréation, à qui incomberait la responsabilité des accidents qui en seraient la suite inévitable ? A la commune, sans doute, qui, par manque de prévoyance ou par une économie mal entendue, n'aurait pas garni de pare-neige la toiture de sa maison d'école.

E. Latrines

Généralement, on paraît s'occuper assez peu de l'installation rationnelle et surtout hygiénique des lieux d'aisances. Nous ne pouvons ignorer que, parmi les causes qui contribuent le plus à l'insalubrité d'une maison d'école, c'est la mauvaise construction des latrines et la fermeture insuffisante des canaux. Les gaz délétères qui s'en échappent s'insinuent partout. Bien plus, l'accumulation des matières fécales dans les fosses permanentes, tout en viciant l'air, occasionne souvent l'infiltration du sol, à tel point qu'on a vu les fondations et le sol des caves de bâtiments scolaires en être imprégnés.

Leur installation défectueuse offrira peut-être moins de danger à la campagne que dans les villes à cause du renouvellement constant de l'air ; mais ce qui est certain, c'est que la propagation des maladies épidémiques ou infectieuses par les latrines a lieu aussi bien dans les villages que dans les villes.

Les exhalaisons méphitiques qui s'en échappent sont chassées et portées par le moindre vent à travers les portes et les fenêtres de la salle où elles s'engouffrent, se condensent et sont respirées à pleins poumons par le maître et les écoliers. Il convient donc que les autorités veuillent une attention spéciale à la construction des latrines des maisons d'école.

On ne saurait assez désapprouver l'installation des lieux d'aisances dans l'intérieur même de la maison d'école. Ils seront donc construits en dehors, convenablement éloignés du bâtiment auquel on peut les réunir par des galeries qui en faciliteront l'accès depuis les différents étages.

La dimension des cabines sera limitée de manière que l'enfant n'ait que juste la place nécessaire pour s'y mouvoir commodément. Les sièges seront en bois dur ; les ouvertures seront garnies d'une cuvette fermée par une bascule automatique. Le plancher des lieux d'aisances sera constitué par un bétonnage en ciment avec enduit glacé permettant un lavage facile. On ne saurait aussi, pour éviter les inscriptions souvent saugrenues que l'on trouve quelquefois dans ces endroits, assez recommander la suppression des parois en bois, pour les remplacer par des galandages rustiques.

D'un autre côté, il serait vivement à désirer que chaque classe ait son compartiment fermant à clef. Par ce moyen seul, le maître pourrait contrôler les entrées et les sorties, et éviter ainsi dans ces lieux la présence d'élèves d'âge différent. Ce dernier point, bien qu'il ne se rattache pas directement à l'hygiène, est d'une grande importance. La mauvaise disposition des lieux d'aisances peut être une des plus râcheuses occasions de corruption et de vice.

On se souviendra également que ces latrines devront être maintenues propres, fréquemment lavées à grande eau et surtout désinfectées. Parmi les désinfectants les plus employés, nous citerons le sulfate de fer, le peroxyde de fer, le chlorure de chaux, etc.

Dans les localités pourvues d'eau sous pression, les lieux d'aisances seront établis de manière à ce que l'eau qu'on y fera arriver entraîne immédiatement au loin les matières de déjection.

On pourrait encore ajouter bien d'autres détails à ce sujet, mais les meilleurs systèmes seront inutiles, les inventions les plus modernes n'auront aucune valeur, si les premiers intéressés, c'est-à-dire les maîtres, ne mettent pas en pratique le principe du docteur Riant : « Exercer une rigoureuse surveillance, afin de donner à l'enfant des habitudes de propreté et de décence qu'il conservera toute sa vie. »

F. Les abords de la maison d'école

Tout ce qu'il y aurait à dire ici à ce sujet, a déjà été traité succinctement, lorsque nous avons parlé de l'emplacement de la maison d'école. Sans doute, il y a encore beaucoup de bâtiments scolaires qui, sous ce rapport, ne répondent pas à toutes les exigences modernes ; mais avec l'air, la lumière, les arbres et les fleurs, trésors qui ne manquent pas à la campagne, l'instituteur pourra toujours donner à la maison d'école un aspect riant et agréable, nécessaire pour inspirer à la jeunesse l'amour de l'étude.

Un point qu'il ne faut pas oublier, c'est l'installation d'une bonne fontaine. Elle aura sa raison d'être, non seulement pour fournir une boisson saine aux enfants, mais aussi pour obliger certains d'entre eux à des mesures de propreté que des parents négligents oublient complètement.

Un autre point, c'est le pavage de la place devant l'entrée principale ; alors seulement le balayage en sera facile et nos salles de classe ne seront plus envahies par les poussières que le vent soulève sur les places non pavées, ou par la boue que les enfants ont recueillie dans leurs récréations. Toutefois, si l'entrée se trouve sur une route où circulent toute la journée des véhicules trainés par des chevaux lancés au galop, ce pavage peut troubler, par le bruit qu'il accentue, l'attention de la gent écolière. On remédiera à cet inconvénient en remplaçant le pavage en galets, usité jusqu'ici, par le pavage en bois.

III. LA SALLE DE CLASSE

L'enfant étant destiné à rester pendant les plus belles heures de la journée dans la salle d'école, il est nécessaire que celle-ci soit aménagée de manière que la santé n'y souffre pas. Les études auxquelles les besoins de la vie moderne le contraignent, ont déjà assez d'influence délétère sur sa constitution physique, sans que la salle consacrée aux leçons devienne encore pour lui une source d'inconvénients ou même de maladies. Il y a donc nécessité d'étudier avec soin les conditions dans lesquelles il doit se trouver placé dans sa classe. Nous arriverons ainsi à parler de l'aération, de l'éclairage, du chauffage, du mobilier et de la propreté de la salle d'école.

A. Aération

Pour que l'instituteur et les élèves se portent bien, il faut avant tout qu'ils jouissent d'une atmosphère relativement pure. L'air est cet élément gazeux qui nous entoure et nous pénètre comme l'eau imprègne une éponge. Nous vivons bien plus par les poumons que par l'estomac, et une atmosphère salubre nous est plus indispensable qu'une bonne nourriture. Fabre, dans son Traité de Zoologie, nous dit : « Il est cependant un besoin devant lequel la faim et la soif, si violentes qu'elles soient, se taisent comme choses secondaires ; un besoin toujours renaissant et jamais assouvi, qui, sans repos, se fait sentir, pendant la veille et pendant le sommeil, de nuit, de jour, à toute heure, à tout instant : c'est le besoin d'air. »

Cependant, quel cas fait-on de l'air à la campagne surtout et notamment dans la saison froide ? Pénétrons vers la mi-hiver dans une de ces chambres de ménage et nous pourrons nous convaincre en entrant dans ce milieu de la manière dont on y comprend l'hygiène. Sous prétexte d'économiser le combustible et de garder cette chaleur intérieure qui fait les délices des gens pauvres, la plus grande partie de la saison froide se passe sans qu'on ait une seule fois, même en balayant, ouvert les fenêtres de l'appartement. Qui pourra évaluer la somme d'acide carbonique, d'impuretés de toute nature provenant de l'expiration, de la sécrétion de la sueur et des produits de l'expectoration que l'on trouve dans une pareille chambre ?

Or, il en serait ainsi dans nos salles d'école si le maître n'était pas là pour atténuer, en partie du moins, les conséquences fatales du séjour d'un grand nombre d'enfants dans un local fermé.

Etablissons maintenant d'après les données scientifiques les proportions des différents gaz qui constituent l'air avant et après l'expiration.

<i>Air pur</i>	<i>Air expiré</i>
Azote 79,02 parties	79,58 parties
Oxygène 20,94 "	6,04 "
Acide carbonique . 0,04 "	4,38 "

A chaque respiration, nous introduisons dans nos poumons une notable quantité d'oxygène destiné à aller se fixer sur les globules du sang. Au moment de l'expiration, nous rendons par contre à l'air extérieur une quantité considérable d'acide carbonique, gaz irrespirable. Voici comment : l'examen du tableau ci-dessus démontre que le gaz vivificateur de notre sang, l'oxygène, a diminué de $\frac{1}{3}$, tandis que l'acide carbonique a augmenté dans des proportions énormes. N'oublions pas non plus, que l'air se modifie à chaque respiration et que, chaque fois nous respirons une atmosphère de composition différente, contenant toujours une quantité plus faible d'oxygène et une quantité plus forte d'acide carbonique. Il est mathématiquement impossible de fixer d'une manière certaine, après des espaces de temps déterminés, la proportion des différents éléments de l'air expiré. Cependant, nous ne craignons pas d'affirmer qu'il arrivera un moment où cet air que nous sommes obligés de respirer, contiendra plus d'acide carbonique que d'oxygène.

Nous empruntons à la brochure intitulée : *Hygiène à l'école*, par le docteur Boéchat, le calcul intéressant que voici : « L'air exhalé de nos poumons contient quarante fois plus d'acide carbonique que

l'air pur. Si l'on suppose qu'un enfant filtre 320 litres d'air par heure à travers ses poumons, on aura pour 50 élèves les résultats suivants : 50×320 litres = 16,000 litres ou 16 mètres cubes d'air, pendant 6 heures, $16 \text{ m}^3 \times 6 \times 40 = 3840 \text{ m}^3$. Une salle qui devrait présenter ce cube aurait une surface de 817,02 m², avec une hauteur de 4,70 m. Dans la proportion de 4 : 5, la largeur serait de 25,56 m. et la longueur de 31,96 m. »

Par ce calcul, nous reconnaissions d'un côté l'impossibilité d'une telle dimension, d'un autre la nécessité de suppléer à l'insuffisance du volume par une bonne ventilation.

Plusieurs systèmes de ventilation sont connus du corps enseignant. Le Règlement général prévoit dans chaque classe un ou plusieurs ventilateurs, qui renouvellent l'air sans offrir de danger pour la santé des élèves. Mais ce système a l'inconvénient de faire beaucoup de bruit et de distraire les élèves, tout en donnant une ventilation imparfaite. Ces ventilateurs peuvent être remplacés avantageusement par des guichets s'ouvrant de haut en bas et de dehors en dedans, sous un angle de 45° et placés à la partie supérieure de la fenêtre. Le bord inférieur de ces guichets est commandé par une charnière, et les bords latéraux sont revêtus de plaques triangulaires en fer blanc. Cette disposition permet à l'air extérieur de se diriger vers le plafond, sans qu'il en résulte d'inconvénient même pour les enfants les plus rapprochés.

Il serait maintenant curieux de savoir combien il s'introduit d'air dans la salle soit par un ventilateur, soit par un guichet. Cet afflux de l'élément vital est difficile à fixer et dépend de plusieurs circonstances. Il serait cependant intéressant et surtout utile d'avoir à ce sujet une donnée aussi approximative que possible; cela constituerait le complément indispensable des études à faire sur l'hygiène. Nous osons espérer que la science nous fournira bientôt les données nécessaires sur ce sujet.

Mais ce n'est pas assez de faire entrer l'air pur; il faut aussi que l'acide carbonique, gaz plus lourd que l'air, puisse se dégager. Il arrive qu'après quelques heures de classe nos salles d'école ressemblent à la Grotte du chien à Pouzzoles, dont Fabre parle en ces termes : « Aux environs de Pouzzoles, près de Naples, se trouve une grotte célèbre, dite Grotte du chien, où un homme peut entrer impunément, tandis qu'un chien y pérît. Par les fissures du sol de cette grotte, il se dégage de l'acide carbonique, exhalaison des vieux volcans de la contrée. Ce gaz, à cause de sa densité, au lieu de se répandre uniformément dans la grotte, forme sur le sol une couche assez épaisse pour qu'un chien s'y trouve entièrement plongé. Mais un homme debout ne court aucun danger, parce que sa tête est au-dessus de la couche asphyxiante. Le gaz lourd se renouvelant sans cesse, s'échappe par la porte de la grotte et forme au dehors une sorte de ruisseau quand l'air est calme. » Or, chacun comprendra qu'à l'école, l'enfant, par sa petite taille, par sa position, souvent assise, est beaucoup plus exposé aux effets pernicieux de ce gaz irrespirable, que le maître, à la taille plus élevée. Celui-là éprouvera des maux de tête, des nausées qui n'atteindront pas celui-ci. Il est donc absolument nécessaire d'ouvrir portes et fenêtres après chaque classe et même lors des récréations, soit pendant l'interruption de cinq à dix minutes prescrites par l'art. 172 du Règlement général, mais seulement quand les élèves ont évacué le local.

Enfin un système avantageux de ventilation consiste dans les

appareils de chauffage. L'appel d'air nécessaire à la combustion fait rentrer de toute part l'air du dehors et entraîne dans le tuyau du poêle l'air vicié par la respiration. Les poussières nuisibles qui pullulent dans l'atmosphère sont également entraînées par le courant.

Aérons donc nos salles de classe, laissons entrer l'air pur, cet habile médecin qui dispense à tous la santé et qui fait couler dans nos veines un sang plus vif et plus généreux. Souvenons-nous qu'à la rigueur, un enfant peut se passer d'une température uniforme, qu'il s'accorde d'une lumière mal distribuée, de tables et de bancs mal conditionnés, mais qu'il n'y a qu'une chose dont il ne se passe jamais impunément : c'est l'air.

B. Eclairage

Comme il n'est question ici que des écoles primaires, nous n'avons à traiter que de la lumière naturelle, les leçons de l'après-midi étant terminées avant la tombée de la nuit. C'est surtout pour les écoles qu'on a raison de dire, sans jeu de mots, qu'elles ne sauraient avoir trop de lumière, car un éclairage insuffisant ou mal approprié est une cause permanente de troubles de la vue.

Un de nos rapporteurs de district nous parle de la lumière en ces termes fleuris : « Comparez une belle après-midi où le soleil brille de tout son éclat dans un ciel d'azur, avec une matinée brumeuse ou encore avec l'heure de minuit où d'épaisses ténèbres vous inspirent je ne sais quel effroi et vous dérobent à demi les objets environnants. Considérez, d'un autre côté, un salon richement orné où la lumière court librement avec une affreuse prison aux murailles sombres et humides, éclairée seulement par un jour blasard qui suinte à travers le grillage d'un soupirail. Qui voudrait habiter dans un pareil réduit ? La création illuminée par les rayons de l'astre du jour peut être comparée à ce brillant salon, car elle se montre dans toute sa grandeur et sa beauté. Mais pendant la nuit, elle ressemble à une affreuse prison. Que devient la santé de l'homme sans la lumière ? Les plantes soustraites à l'action directe du soleil perdent leur éclat, languissent, se dessèchent et ne tardent pas à périr. Ainsi en est-il des enfants, autres plantes non moins délicates. Une belle journée ensoleillée réjouit l'homme le plus souffrant, tandis qu'un jour brumeux rend morose l'homme le mieux portant. »

La question de l'éclairage des locaux scolaires a une importance capitale et l'on ne saurait lui accorder trop d'attention. Liée de la manière la plus étroite à toutes celles qui soulèvent l'hygiène de la vue et le développement physique des enfants, elle a été l'objet d'études approfondies de la part des oculistes et des architectes. Comment doit-on orienter et distribuer les fenêtres d'une salle de classe pour que l'élève jouisse pendant toute la durée de ses travaux d'un jour pur et abondant ? tel est le problème à résoudre. On en comprendra l'importance si l'on songe que de 7 à 15 ans, l'enfant consacre à ses études cinq à six heures par jour et si l'on rapproche de la constatation de ce fait les déclarations réitérées des médecins et des oculistes qui affirment que l'insuffisance de la lumière et le régime de l'école en général peuvent être la cause de graves désordres dans l'organe visuel qui s'affaiblit par degré.

Chaque partie du local doit avoir une lumière suffisante. En conséquence, la surface éclairante formée par les fenêtres, devra être au minimum du cinquième de la surface totale du plancher de la salle.

Il y aura même lieu d'augmenter cette surface pour celles qui se trouveraient placées dans des rues étroites. On a remarqué partout que moins la rue est large, plus le nombre des myopes augmente. Aussi, un médecin a-t-il pu écrire, avec toute apparence de raison, qu'on peut en quelque sorte mesurer, par le nombre des élèves atteints de myopie, la largeur de la rue dans laquelle est situé l'établissement scolaire.

De quel côté l'élève doit-il recevoir la lumière ? Le jour arrivant de face fatigue l'organe visuel et place dans l'ombre le maître sur qui les yeux doivent être fixés. Si l'enfant reçoit la lumière d'arrière, il sera fatallement condamné à travailler dans l'ombre. Le jour qui vient seulement à la droite de l'élève doit également être condamné, car il projette l'ombre de la main sur le cahier. Le meilleur jour est, à coup sûr, celui qui arrive du côté gauche, car alors l'écriture est entièrement éclairée. L'art. 76 du Règlement général dit : « Autant que le local le permet, les bancs sont disposés de façon que les élèves n'aient pas le grand jour en face ; ils doivent recevoir la lumière du côté gauche. »

Dans les moments où les rayons du soleil pénètrent directement dans la salle de classe, on tempère leur éclat par des rideaux. Jusqu'ici la couleur préconisée à leur donner était le vert. Pourtant nous avons entendu à Hauterive, M. le professeur Clottu, dans son cours sur la théorie des couleurs, nous dire que le vert fatigue aussi la vue et que les couleurs à employer pour rideaux, tentures, étaient le violet et le gris.

C. Chauffage

La température de la classe exerce une grande influence sur l'organisme. Il importe donc de donner à la salle une température normale et de la conserver aussi régulière que possible. A cet effet, quel est le meilleur mode de chauffage à introduire dans nos écoles ? C'est, à notre humble avis, celui des fourneaux dans lesquels on a combiné les deux substances communément employées : la molasse et le fer. Celui-ci se chauffe rapidement et les tuyaux distribuent une prompte chaleur dans toutes les parties du local. La molasse吸it lentement la chaleur, mais la conserve plus longtemps. On a préconisé ces dernières années un mode de chauffage peu connu à la campagne : c'est le calorifère à air chaud, mais au dire d'une institutrice qui en a pu apprécier les avantages et les inconvénients, il n'a que le mérite de la nouveauté et ne réalise qu'en partie l'idéal d'un bon système de ventilation combiné avec l'action du chauffage.

L'instituteur à qui incombe le chauffage de la salle de classe, n'hésitera pas à quitter sa couche de bon matin, pour que la salle soit en état de recevoir les élèves à l'heure voulue. Il réglera la quantité de combustible à donner au poêle d'après la température extérieure, car si le froid est nuisible aux écoliers, une chaleur trop forte ne leur est pas moins préjudiciable.

Dès que la salle est chauffée convenablement, avant l'arrivée des élèves, il est bon d'ouvrir un court instant les fenêtres, afin de renouveler la provision d'oxygène dont la combustion du bois aura diminué la quantité d'une manière notable.

La combustion doit être surveillée avec soin ; il importe d'assurer l'élimination des gaz délétères, et, entre ceux-ci, le plus dangereux est sans contredit l'oxyde de carbone. De petites flammes bleutées voltigeant sur le brasier, nous révèlent la présence de ce terrible

gaz. Il se produit lorsque la combustion du carbone est incomplète, faute d'un tirage suffisant. Il est donc de toute nécessité de ne jamais fermer la clef du poèle avant la combustion complète et, pour plus de sûreté, de ne la fermer qu'en partie.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici l'art. 80 du Règlement général. Il est cependant une chose à laquelle nous voudrions rendre attentif le corps enseignant. Où est placé le thermomètre ? — Mais dans un endroit convenable et éloigné du fourneau, répondra-on. — Contre quoi est-il appliqué ? — Contre la muraille ou contre la paroi. Eh bien ! dans ce cas, votre thermomètre ne vous donnera pas exactement la température de l'air intérieur. Il sera aussi influencé par la température de la paroi ou de la muraille. Pour remédier à cet inconvénient, il est nécessaire que cet instrument soit isolé de quelques centimètres.

Les poèles, quels qu'ils soient, dessèchent l'air. On lui rendra sa vapeur d'eau en plaçant sur le fourneau une cuvette d'eau dont la provision sera renouvelée après chaque classe. On ne permettra plus aux enfants, comme on le fait dans quelques écoles, de tremper leurs éponges dans cette eau.

S'il est nécessaire de chauffer la salle de classe en hiver, il ne sera pas moins utile de la rafraîchir, en été surtout, pour les leçons de l'après-midi. Quel maître n'a pas vu dans ces journées où le soleil se plaît à répandre une chaleur torride, quel maître, disons-nous, n'a pas vu quelques-uns de ses élèves vaincus par le sommeil, alors que lui-même faisait tous ses efforts pour n'y pas succomber ? Il faut, dans ce cas, bien arroser la salle et fermer les fenêtres. L'eau répandue sur le plancher, s'évaporera, et cette évaporation enlèvera à l'air ambiant une partie de son calorique.

La température de la salle dépendra donc en grande partie du maître, et les meilleures dispositions, et les meilleurs procédés ne vaudront rien si celui qui est appelé à s'en servir ne sait pas, ou ne veut pas en faire usage.

D. Mobilier scolaire

Il n'est peut être aucune question d'hygiène qui n'ait été plus discutée, depuis un certain nombre d'années, que celle du mobilier scolaire, notamment les bancs d'école. Ils ont été incriminés et avec raison, car ils exercent, on peut le dire, une action déplorable, lorsqu'ils sont défectueux, sur la santé des enfants. Nous verrons plus loin, en parlant des maladies scolaires, le grand nombre d'affections dont on rejette la faute sur l'école ; mais il importe dès maintenant de connaître l'attitude normale que doit conserver l'enfant en classe, si on veut lui éviter les écueils qui l'attendent et qui peuvent avoir sur lui une influence néfaste pour le reste de sa vie. Pour qu'il puisse prêter toute son attention aux leçons, il faut que l'élève, ait son corps le plus possible à l'état de repos ; de cette manière, les muscles sont relâchés. Dans le cas contraire, la contraction musculaire est suivie d'une fatigue qui nécessite le changement et fait prendre à l'élève des positions vicieuses. C'est pendant qu'il lit et surtout pendant qu'il écrit que l'enfant prend une attitude préjudiciable à sa santé. De là la nécessité de bancs rationnels.

Il est encore des pupitres où l'écolier doit se pencher tellement en avant qu'il s'appuie de toutes ses forces sur le bord antérieur de la tablette. Les coudes et les avant-bras deviennent le soutien de toute la partie supérieure du corps. Et comme en écrivant, la main

droite doit être libre, le corps, pour maintenir son équilibre, est obligé de se déjeter à gauche. De là, la déviation spinale, le rétrécissement de la cage thoracique, la hauteur inégale des épaules, etc. Pour éviter ces déformations, l'enfant doit être assis sur une large base, les pieds reposant sur le plancher, le dos appuyé.

Il est fort à souhaiter que ces longs bancs de 6 à 8 places, véritables instruments de supplice, construits en dépit du bon sens et contre les règles les plus élémentaires de l'hygiène, disparaissent complètement de nos salles d'école et qu'ils soient bientôt relégués, si c'est possible, dans le domaine des antiquités. Du reste, l'art. 77 du Règlement général des écoles primaires interdit aux cercles scolaires de faire établir de nouveaux bancs d'école qui ne seraient pas conformes aux prescriptions réglementaires. La Direction de l'Instruction publique peut ordonner le remplacement des bancs défectueux. Voilà des dispositions claires et précises. Il ne reste qu'à les faire appliquer chaque fois que la nécessité s'impose.

On sait que depuis un certain nombre d'années les modèles de bancs d'école sont devenus légion, il y a vraiment excès de production. Chaque spécialiste y a introduit une modification, une amélioration et a ainsi baptisé le banc scolaire de son nom, ou de celui de son canton. L'exposition scolaire permanente de Fribourg ne renferme pas moins de 14 bancs modèles. Mais, est-ce à dire que nous ayons atteint la perfection dans ce domaine ? Ces nouveaux bancs sont-ils à l'abri de tout reproche ? Dans leur construction tient-on toujours compte de la taille des élèves appelés à s'y asseoir ? Il a des classes dont les bancs ont tous la même hauteur. D'autres, ont trois hauteurs différentes. Est-ce suffisant ? Ne serait-il pas désirable d'avoir des bancs d'un plus grand nombre de dimensions différentes, s'appréciant à la taille de nos écoliers ? Et pourquoi les pupitres qui permettent d'écrire assis ou debout, ne trouveraient-ils pas leur place dans une école primaire ? Nous formulons aussi le désir de voir les pupitres destinés aux filles pourvus d'une chaise mobile, pouvant se rapprocher et s'éloigner autant que le permet l'espace laissé entre chaque table ; cela en vue des travaux manuels. On a peine à se figurer qu'une enfant puisse s'occuper de couture dans les bancs à siège fixe.

Nous ne finirons pas cette question du mobilier scolaire sans dire un mot des tableaux noirs. Il en est qui n'ont plus du noir que le nom ; d'autres, ont été rafraîchis par un menuisier qui ne connaît pas la préparation d'un enduit mat. Voilà pourquoi il serait à désirer que le dépôt central du matériel scolaire pût fournir aux écoles la couleur toute préparée pour les tableaux noirs. Et aujourd'hui que l'enseignement du dessin prend pied petit à petit dans nos écoles, il serait préférable, en vue de la bonne exécution du modèle à donner aux élèves, de posséder des tableaux noirs en ardoise. Ne pourrait-on pas imposer cette obligation aux communes où cet enseignement se donne ou doit se donner ?

Nous avons le ferme espoir que nos autorités scolaires et les protecteurs de l'enfance travailleront d'un commun accord à réaliser, dans le domaine de l'ameublement de la classe, les progrès désirables, et à doter nos écoles d'un mobilier pratique et conforme aux prescriptions hygiéniques.

C. Propreté de la salle

La propreté, a dit saint Augustin, est une demi vertu. Elle doit régner en souveraine partout, mais surtout à l'école. Elle est une

des principales conditions de santé. De plus, une salle d'école propre commande aux enfants la propreté. A cet effet, il y a les mesures suivantes à prendre :

1^o *Apporter le moins possible de boue dans les salles d'école.* — Pour cela le maître se fera un devoir d'habituer ses élèves à ne pas franchir le seuil de la classe avant d'avoir nettoyé leur chaussure ; ici, l'emploi des décrottoirs et des nattes facilitera l'opération. Les grilles en fer forgé et élevées à une hauteur de quelques centimètres rendraient le même service et remplaceraient avec avantage, au point de vue économique, les nattes dont l'usure est rapide.

2^o *Balayer chaque jour la salle de classe.* — L'art. 83 du Règlement général prescrit que la salle doit être tenue constamment propre et balayée tous les jours par l'instituteur. Or, avouons-le franchement, quatre vingt-dix-neuf fois sur cent, l'instituteur se décharge de cette besogne sur ses élèves. L'art. 173 du Règlement précédent l'y autorise, du reste. Mais quel est le résultat le plus ordinaire de ce balayage ? La poussière, au lieu d'être enlevée, n'est que déplacée, et, à chaque entrée ou sortie des élèves, elle est mise en mouvement. Un rayon de soleil vient-il à pénétrer par un interstice des persiennes closes, nous avons le spectacle de ces myriades de petits grains de poussière ou de corpuscules infimes qui semblent se mouvoir et s'agiter dans la colonne lumineuse. C'est en vain que l'on essayerait de dénombrer, même approximativement et dans un espace restreint, la multitude immense de ces corpuscules suspendus dans l'atmosphère de nos classes. Ces infiniments petits sont constitués en partie par des matières organiques de toute espèce, animales, minérales, végétales. De plus, des savants distingués qui les ont étudiés de près y ont trouvé des bactéries, germes de tant de maladies. Et si, comme le prétendent les médecins, ces germes prennent facilement racine dans un corps à jeun, pourquoi imposer cette dangereuse et malsaine besogne du balayage à des écoliers et à un maître qui n'ont pris aucune nourriture depuis quatre heures ? Pour ce motif, nous voudrions voir maîtres et élèves déchargés du soin de balayer la salle d'école. Il n'est pas de commune qui n'ait assez de nécessiteux qui, moyennant une modique rétribution, ne se chargereraient volontiers de cette besogne.

Si nous ne pouvons arriver à ce résultat, nous atténuerons les effets nuisibles du balayage, en utilisant pour cette opération de la sciure humectée d'eau.

3^o *Epousseter les meubles.* — La poussière des meubles sera non dispersée avec la brosse, mais enlevée avec un chiffon en laine qu'on aura préalablement humecté. Cette opération ne s'effectuera qu'un moment après le balayage.

4^o *Faire exécuter aux communes les prescriptions qui leur incombent par l'art. 83 du Règlement.*

5^o *Ne pas tolérer que les enfants crachent à terre, au double point de vue de l'hygiène et de la civilité.*

IV. LES ÉLÈVES

Lorsque des parents confient leurs enfants à un instituteur, ils abdiquent en sa faveur une partie de leurs droits naturels, ils lui confient ce qu'ils ont de plus cher en ce monde ; aussi, le maître fortement pénétré de sa mission ne s'occupera pas exclusivement

de leur enseigner les connaissances humaines, de former leur intelligence et leur cœur, mais il s'occupera aussi de conserver et même de fortifier leur santé, en un mot, de faire leur éducation physique. De là, l'obligation pour l'instituteur de veiller à la propreté de leurs corps, à leur tenue. De là aussi l'obligation de les préserver, autant qu'il est en son pouvoir, des maladies appelées scolaires et de rendre à leurs corps, par des exercices corporels, la vigueur et la souplesse que leur font perdre les longues heures de station à l'école.

A. Propreté du corps

« La propreté, nous dit Guarrigues, est la principale condition de la santé. Ce précepte, presque aussi vieux que le monde, et que beaucoup de religions, surtout en Orient, ont transformé en loi pratique, est d'une vérité incontestable. Notre peau est le siège d'une transpiration continue, qui amène à l'orifice de ses innombrables pores une matière visqueuse dissoute par l'eau. Celle-ci s'évaporant, le principe qu'elle tient en dissolution reste à la surface de la peau, où il forme une sorte de vernis gommeux sur lequel s'attache la poussière ; il en résulte une espèce de croûte qui irrite la peau, provoque des démangeaisons, fait venir des boutons, des dartres, arrête en outre la transpiration, et par cela même le travail qui débarrasse le corps des principes nuisibles ; il en peut résulter des maladies plus ou moins graves. »

A ces causes naturelles qui gênent les fonctions si nécessaires de la peau, nous ajouterons les impuretés qui s'attachent aux corps des enfants par les travaux de la campagne, par les soins qu'ils donnent au bétail.

Il semblerait que l'éducation familiale remédierait entièrement à ces inconvénients en obligeant les enfants aux ablutions nécessaires chaque matin. Pourtant, est-il rare que les écoliers arrivent en classe sans être ni lavés, ni peignés ? L'instituteur réparera cette négligence par l'inspection qu'il doit faire, non seulement avant la classe du matin, mais encore avant celle de l'après-midi ; il obligera les enfants en défaut à aller se laver à la fontaine. Mais ceci n'est pas suffisant, car il y a chez ces écoliers un grave défaut à corriger. Il leur fera comprendre, autant que possible, les dangers auxquels ils s'exposent en se laissant aller à cette habitude de malpropreté ; il éveillera leur amour-propre en leur représentant la honte qui rejaillit sur eux par ces lavages à la fontaine publique.

Guerre acharnée aussi à ces longues tignasses mal peignées, réceptacles de ces parasites dont le nom seul cause de la démangeaison aux amis de la propreté.

L'art. 166 du Règlement prescrit le renvoi des élèves atteints d'un mal contagieux ou repoussant. C'est bien ; mais il arrive parfois que les parents de ces élèves ne prennent pas les mesures nécessaires pour les mettre en traitement. La maladie traîne en longueur. Ce même élève, qui est banni de l'école, prendra, en dehors des heures de classe, ses ébats avec ses anciens condisciples. Ne pourrait-on pas obliger les parents à consulter immédiatement un médecin et à garder ce malade à la maison ? Nous désirerions des renseignements sur ce point assez délicat.

B. Vêtements

La malpropreté dans les vêtements des enfants est aussi une cause d'insalubrité des écoles, même plus grande encore que celle du corps

et bien plus difficile à combattre, car le maître a ici plus à lutter contre l'incurie des parents que contre la négligence des enfants. D'aucuns disent que cette malpropreté est une conséquence de la misère des familles. Cela n'est pas absolu, car avec un peu de bonne volonté et de l'eau, qui, heureusement, ne manque pas, une mère, quelque pauvre qu'elle soit, a bien vite remis en bon état les habits de ses enfants.

Il serait bien à désirer que la charité vînt en aide aux familles nécessiteuses, surtout à l'entrée de la saison rigoureuse. Que de fois n'a-t-on pas été douloureusement impressionné par la vue de pauvres enfants vêtus trop légèrement, mal chaussés, grelottant sous les rafales d'un vent glacial ? Si l'instituteur pouvait intéresser à ce sujet quelques personnes charitables ou des associations de charité, il acquerrait de grands mérites pour le ciel.

Une source d'indispositions, c'est le fait que, presque partout, les enfants entrent en classe porteurs de chaussures qui ont servi à faire le trajet de la maison paternelle au bâtiment des écoles. Ces chaussures sont mouillées, trempées, quelquefois glacées. Le pied se trouve emprisonné durant trois, même six heures par jour dans l'humidité, le froid. Les conséquences de cette manière d'agir ne se font pas longtemps attendre : un rhume, une fièvre, la scarlatine, la rougeole, etc., se déclarent, et nos pauvres élèves payent quelquefois de la vie cette malheureuse habitude de ne pas changer de souliers en entrant en classe. Quel remède apporter à ce mal, car c'en est un ? Il faudrait à l'entrée de l'école un petit vestibule qui contiendrait un certain nombre de pantoufles. En arrivant, les enfants quitteraient leurs souliers trempés pour chausser ces pantoufles. La classe terminée, l'opération contraire serait prestement faite et les fruits à recueillir de l'observation de cette prescription hygiénique seraient tout à l'avantage du travail et de la santé de l'élève. Les frais résultant de cette innovation ne seraient pas de nature à jeter la perturbation dans les finances communales.

Puisqu'on en est à réviser le Règlement général, qu'on veuille bien réfléchir là-dessus, et si notre desiratum reçoit bon accueil, qu'on oblige, par un article de ce Règlement, les communes à faire les sacrifices demandés. « Cette sage mesure, nous dit un autre collègue, a déjà été adoptée dans certains cantons et a produit les plus heureux effets »

Par contre, quand les enfants entrent en classe, il faut les obliger à se débarrasser des manteaux, écharpes, cache-nez, fourrures, dont ils aiment à s'affubler et ne leur permettre de les reprendre qu'à la sortie.

Quelques-unes de nos chères collaboratrices se sont élevées contre l'habitude qu'ont déjà les filles de nos écoles de porter des corsets. En effet, ils compriment les côtes, et refoulant en bas le muscle qui sépare la poitrine du ventre, ils déplacent les entrailles et finissent toujours par amener de graves désordres dans l'organisme, tels que la déviation de la taille, la compression du cœur, l'étiolément des poumons, des engorgements du foie, des gastrites, etc. ; la liste des maladies que peut causer l'usage des corsets est assez longue pour effrayer le beau sexe qui veut, à toute force, gâter l'œuvre de la nature et façonner un corps au goût du jour, nous dit un médecin.

A l'œuvre donc, chères institutrices ; prêchez la croisade contre ce dangereux article de mode.

C. Maladies scolaires

L'importance de ce sujet ne peut être méconnue, en raison de la fréquence des indispositions chez les enfants. Quelques auteurs ont attribué à l'école une grande partie des maladies auxquelles sont sujets les enfants qui sont en âge de la fréquenter. D'autres ont nié qu'il y eut, à proprement parler, des maladies scolaires. Il semble que des deux côtés on est allé trop loin. On ne peut nier qu'au moment où l'enfant est astreint à la fréquentation de l'école, il s'opère chez lui un changement complet dans ses habitudes, son mode de vivre et, en un mot, dans toute son existence. Avant son entrée à l'école, l'enfant jouissait d'une entière liberté, à peine tempérée par l'autorité des parents. La vie scolaire modifie tout cela : au lieu de la liberté, la contrainte ; à la place des mouvements désordonnés, l'immobilité absolue. Ces conditions nouvelles de sa destinée ne sont pas sans exercer une grande influence sur sa santé. Ajoutons encore à cela l'air délétère, le chauffage mal réglé, les bances défectueux, et nous nous expliquerons pourquoi un grand nombre de maladies et d'infirmités viennent frapper nos élèves.

Parmi ces maladies et infirmités nous citerons :

1^o *L'anémie*. — Chacun sait que cette maladie provient de la rareté des globules du sang ou du manque de coloration de ces globules. Cette coloration est due à une substance spéciale, nommée hématosine, dans la composition de laquelle il entre un peu d'oxyde de fer. Or, on ne pourra pas nier qu'un air ne renfermant plus la proportion d'oxygène exigée par la nature, ne puisse faire perdre la couleur vermeille à nos élèves. Nous combattrons, autant qu'il est en notre pouvoir de le faire, cette maladie par une aération bien entendue de la salle de classe, par des jeux et des récréations en plein air.

2^o *La myopie*. — Le myopisme, ou vue courte, est dû à une convexité trop grande soit de la cornée, soit du cristallin. Cet excès de convexité fait que les rayons très divergents sont les seuls qui, en traversant l'œil, puissent se croiser sur la rétine. Les myopes voient donc bien les objets rapprochés, mais ils voient mal les objets éloignés.

Cette infirmité peut avoir pour cause l'hérédité, mais aussi et le plus souvent la vision trop rapprochée des objets. Ce qui produit cette dernière chez nos élèves, c'est généralement le mauvais éclairage, les caractères typographiques trop fins des manuels scolaires, l'écriture trop fine soit du maître, soit de l'élève.

Une preuve que les caractères typographiques ont une grande influence sur l'organe visuel, c'est le plus grand nombre de myopes qu'il y a en Allemagne, qu'en France. Le Dr Cohn signale comme une cause de cette particularité, l'emploi, dans le premier de ces pays, des caractères allemands, qui s'implantent dans l'œil moins distinctement que le caractère latin, plus simple et plus clair. Or, le trop de finesse des caractères d'impression peut avoir des inconvénients graves pour la vue de nos écoliers. Les autorités compétentes veilleront donc à ne jamais doter nos écoles de manuels qui, sous ce rapport, laisseraient à désirer.

Tous les maîtres qui ont traité cette question se plaignent à louer l'impression parfaite du livre de lecture du degré inférieur et du degré moyen. Nous osons espérer que, relativement à la typographie, le degré supérieur vaudra ses aînés.

3^e La déviation spinale et le retrécissement de la cage thoracique. — Dans les écoles, on n'apporte qu'une médiocre attention à la manière dont les enfants se tiennent debout. On les force même à réciter leurs leçons dans les positions suivantes : les pieds joints, les bras croisés. Les maîtres ne se font pas une idée de la difficulté que les enfants éprouvent à se tenir ainsi ; les pieds étant joints, la base de sustentation est très étroite, et de plus le poids des bras entraîne le corps en avant. Pour bien se tenir debout, il faut avoir les pieds modérément écartés ou placés l'un derrière l'autre, les bras pendants.

Nous signalerons surtout la mauvaise tenue dans la lecture et l'écriture, comme étant une cause de myopie et de déformation de la taille de l'écolier.

Tous les instituteurs auront remarqué, qu'en apprenant à lire, les enfants ont la mauvaise habitude de trop se rapprocher du tableau ou du livre. Instinctivement, il leur semble que plus le manuel sera près de leurs yeux, plus facilement ils pourront déchiffrer les signes qui leur échappent.

Les maîtres veilleront avec soin à ce que la distance de 30 centimètres à maintenir entre l'œil et le livre soit bien observée, à ce que le livre soit élevé à la hauteur des yeux et à ce que les leçons de lecture ne soient pas réservées pour la dernière heure de classe.

On doit signaler comme cause de mauvaise tenue, en écrivant, les bancs d'école défectueux, dont le pupitre est trop élevé ou trop bas, et le siège trop éloigné. Une autre cause est, sans contredit, l'éclairage insuffisant qui force les enfants à se rapprocher toujours plus du cahier. On voit, par ce qui précède, combien les maîtres ont à veiller pendant les leçons d'écriture, les dictées, les compositions, etc. Dans l'élaboration de l'ordre du jour, on doit éviter autant que possible qu'il y ait plusieurs leçons de suite, pendant lesquelles les enfants soient obligés d'écrire.

Vu les dangers signalés de toutes parts sur la position du cahier dans l'écriture, nous nous permettrons de citer le passage suivant du Dr Combe, médecin des écoles de Lausanne : « Nous distinguons quatre positions principales du cahier : 1^o position médiane droite ; 2^o position médiane inclinée ; 3^o position latérale droite, cahier droit ; 4^o position latérale droite, cahier incliné. »

Chacune de ces positions a une influence sur la pente de l'écriture ; nous nous contenterons de citer quelques conclusions se rapportant à l'hygiène.

« La ligne du regard se place d'instinct perpendiculairement au plein des lettres. Dans la position latérale droite, l'élève tourne la tête à gauche ou à droite ; ce mouvement produit une déviation de la colonne vertébrale ; ce qui, répété fréquemment, ne peut être que préjudiciable à une organisation délicate. Les mêmes inconvénients se reproduisent dans la position médiane si le papier est fortement incliné ; ils n'existent pas dans l'écriture droite et ils ne se font presque pas sentir dans la position inclinée, pourvu que l'inclinaison ne dépasse pas 30°. »

M. le Dr Combe conclut en rejetant la position latérale et la position médiane fortement inclinée pour garder la position médiane droite ou faiblement inclinée.

Voici l'opinion d'un autre auteur, Mayer, à Furth, au sujet des deux dernières positions préconisées par le médecin des écoles de Lausanne. D'abord, il n'admet pas le principe d'un autre auteur,

Georges Sand, écriture droite, papier droit, corps droit, car, dit-il, dans cette position, l'enfant a nécessairement de la tendance à faire monter ses lignes. Pour lui, la direction rationnelle de la ligne est celle qui oblique de gauche à droite et forme, avec le bord de la table et, par conséquent, avec l'axe du corps, un angle de 30 à 40°.

Comme on le voit, les idées émises par ces Messieurs sont contradictoires. La position latérale droite, cahier droit, condamnée par le Dr Combe, est celle que nous avons généralement adoptée. Elle ne serait, à notre avis, pas aussi préjudiciable à la santé qu'on veut bien le dire, si les bancs étaient construits d'une manière rationnelle.

Devoirs à la maison

On signale comme dangereuses les longues tâches à domicile, obligeant l'enfant à travailler deux à trois heures à la lumière d'une mauvaise lampe, dans une demi-obscurité. Il y a, à ce sujet des abus, auxquels il importe de remédier, car ils sont une cause permanente de troubles pour la santé des enfants. Le Dr Guillaume est très catégorique à cet égard : « Les devoirs écrits qui font veiller les enfants sur des pupitres ou des tables peu en rapport avec leur taille, sont une des choses les plus meurtrières que je connaisse. » Plus loin, il ajoute : « L'écolier, à la suite de son assiduité à achever sa tâche, gagne sa couche, avec une vive congestion cérébrale et des maux de tête, dort d'un sommeil plein de rêves, agité ou lourd comme le plomb, et à peine, le matin, à quitter un lit, où son corps n'a pas trouvé le repos nécessaire. »

Il est certain que si un enfant n'a pas joui d'un sommeil réparateur, il sera le lendemain, mal disposé, engourdi, énervé et ne profitera pas suffisamment des leçons.

L'art. 170 du Règlement réserve l'assentiment de l'inspecteur au sujet des tâches à donner à domicile. Est-ce que cet assentiment est toujours requis ? Dans tous les cas, ces tâches écrites ne seront jamais imposées ni même permises aux enfants faibles de santé, ou sujets aux maladies ou infirmités de l'organe visuel.

Six heures de travail par jour, lorsqu'elles sont bien et sagement employées, valent souvent plus que huit heures. N'oublions pas cette maxime : « Peu, mais bien », et rappelons-nous que l'école est pour l'enfant et non l'enfant pour l'école.

D. Récréations

Le travail de l'esprit fatigue et use comme le travail corporel et plus encore que lui. Plus l'enfant est jeune, plus le travail intellectuel qui lui est imposé doit être mesuré, si l'on ne veut pas que son esprit soit abattu ou paralysé par un excès d'occupation. Chez lui, l'activité de l'esprit doit se délasser par l'activité du corps. L'exercice musculaire, le grand air, le repos de l'esprit sont indispensables pour maintenir et harmoniser la vie cérébrale et la vie organique. C'est dans l'enfance surtout que le système nerveux a besoin d'être ménagé, que les organes doivent être fortifiés par l'exercice des membres et la vie au grand air. Dans ce but, on aura recours aux jeux.

Saint François de Sales disait qu'un arc trop tendu finit par se rompre. Pour l'enfant l'étude est aride, et il lui faut quelques oasis où il puisse réparer ses forces et donner libre cours à sa vivacité.

« Il se fatigue dans l'immobilité, et dès que le corps est dans l'abattement, l'âme est sans vigueur. » (M^{me} de Maintenon)

Les jeux donnent satisfaction au besoin d'activité des enfants ; ils excitent toutes les fonctions de la vie physique, affermissent la santé, réagissent contre le développement exagéré que prendraient les facultés intellectuelles au détriment des forces corporelles par des études trop prolongées. Le Règlement scolaire, en prescrivant une petite récréation au milieu de la classe, a rendu un réel service aux écoliers. Pendant que l'air de la salle se renouvelle, les esprits se détendent, les pensées prennent un cours plus agréable et les petits corps se délassent. Un auteur a dit que le travail de l'esprit est le plus salutaire repos du corps et réciproquement.

Les meilleurs jeux sont les jeux en plein air, qui invitent à sauter, à courir, qui font circuler vivement le sang, qui mettent du rouge sur les joues, par exemple les barres, les jeux de paume, etc. On doit proscrire ceux qui condamnent les enfants à une trop longue immobilité, ou ceux qui peuvent offrir quelque danger et donner lieu à quelque chicane. Il importe de conserver, dans l'enseignement primaire, aux récréations, ce caractère de libre épanouissement, d'expansion enfantine et enjouée qu'elles perdront trop tôt. Le maître, loin de gêner l'enfant par une discipline trop stricte, pourrait se mêler paternellement à ses ébats, et le plaisir qu'il lui causerait serait grand. Il initierait ses écoliers à de nouveaux jeux, et on ne pourrait plus faire à ceux-ci le reproche de ne pas savoir s'amuser.

E. Gymnastique

Nous ne voulons point rappeler ici tout le parti que l'on peut tirer de la gymnastique au point de vue hygiénique Malheureusement nous ne sommes en général pas suffisamment convaincus des services que les exercices corporels peuvent rendre à la santé des enfants condamnés à rester presque immobiles pendant trois heures consécutives, alors que la jeunesse aime tant le mouvement et la variété.

Nous considérons en général la gymnastique comme une branche du programme, alors que nous devrions l'envisager au point de vue de l'éducation, comme un moyen d'enseignement, le meilleur auxiliaire du développement des facultés physiques. Le but que l'on se propose en donnant quelques leçons pendant le semestre d'été, c'est la préparation au service militaire. Est-ce que la gymnastique ne devrait pas apporter une diversion utile et salutaire aux travaux intellectuels et surtout à l'attitude prolongée des enfants sur les bancs de l'école ? Elle devrait être mise au service de l'hygiène, mais pour cela il faudrait qu'elle fût enseignée toute l'année et même avec plus d'activité pendant l'hiver. Ce serait le correctif de ces longues séances de classe où la poitrine s'affaisse, où la colonne vertébrale peut subir une déviation, où les muscles perdent leurs forces, où, en général, tous les organes languissent. Pourquoi nos ordres du jour ne prévoient-ils pas chaque jour, quelque exercice corporel pour cultiver aussi les facultés physiques de nos écoliers ?

On pourrait objecter que, pendant la saison froide, il n'est pas possible de faire de la gymnastique en plein air, attendu que la plupart de nos édifices scolaires ne renferment pas de local pour cet enseignement. Ne pourrait-on pas procéder à quelques exercices libres dans la salle d'école en attendant que la saison soit venue de conduire nos écoliers sur une place en plein air ?

Il est vrai que, dans la campagne, les enfants trouvent dans les occupations agricoles une occasion constante de développer leurs forces et de donner à leur corps la somme de mouvement que réclame l'hygiène. Ces exercices, quoique utiles et profitables, ne donneront jamais au corps la souplesse dans les mouvements, la grâce dans la pose et la ferme contenance dans le maintien.

La gymnastique n'est pas d'invention moderne. La Grèce lui a dû ses gloires et sa puissance, et Rome déchue ne fut humiliée et vaincue que lorsque ses défenseurs abandonnèrent les exercices corporels pour boire à longs traits au calice de la mollesse et de la corruption.

Tous les jeux d'action auxquels se livrent les enfants, garçons et filles, peuvent être considérés comme des exercices de gymnastique. Mais la gymnastique proprement dite comprend l'enseignement d'exercices particuliers propres à développer la force et la souplesse du corps. Outre les heureux effets que ces exercices produisent sur la santé du jeune homme, ils lui inspirent de la confiance dans certaines positions difficiles et, en lui donnant la conscience de ses propres forces, l'aident à se tirer d'un danger ou à porter secours à ses semblables. Quelle joie pour un cœur sensible et chrétien de pouvoir se dire le sauveur d'un homme qu'il aurait retiré du sein des eaux ou ravi à la fureur d'un incendie !

Quels que soient les exercices auxquels on se livre, il y a des précautions à prendre, et nous les trouvons dans le « Dictionnaire de la vie pratique » de Belèze.

« Les heures les plus convenables pour la gymnastique sont celles de la première ou seconde partie de la journée, c'est-à-dire avant le dîner ou avant le souper. Immédiatement après les repas, ils pourraient troubler la digestion. Un indice infaillible et très simple de la mesure exacte dans laquelle il faut donner l'exercice, c'est l'appétit. Si celui-ci est bon, si la digestion est bonne, c'est la preuve que l'exercice est profitable. Dans le cas contraire, on a la certitude que l'exercice s'est changé en fatigue nuisible à la santé. » Une autre règle non moins importante et qui s'applique à tous les exercices soit généraux, soit particuliers, c'est de ne jamais employer toute sa force en commençant et en finissant. Il faut commencer faiblement, augmenter peu à peu l'action, de manière à produire tous les effets dont on est capable, puis se modérer graduellement pour finir comme on a commencé. Cette précaution est également utile pour éviter les refroidissements subits. On ne doit pas craindre, dit M. Belèze, de se mettre en sueur vers le milieu de la leçon, car l'exercice empêchera tout fâcheux résultat. Il n'en sera pas de même si l'on se trouve en sueur vers la fin. Dans ce cas, il est de toute nécessité que l'on change de linge et de vêtements ; c'est une recommandation que l'on ne doit surtout pas négliger pour les enfants qui ne portent pas de flanelle sur la peau. Enfin, il ne faut pas oublier que, lorsque les exercices sont terminés, il est nécessaire de ne pas rester immobile, à moins que l'on se trouve dans un local fermé et bien chauffé.

La santé de l'enfant, c'est l'avenir de la famille qui attend de ses bras robustes le pain nécessaire à son existence. C'est assez dire que dans les leçons de gymnastique la vigilance de l'instituteur ne doit jamais se lasser.

F. Punitions

Sous le rapport des punitions, l'hygiène et la loi proscriivent les châtiments corporels, moyen primitif et barbare. Les pensums et

les longues retenues ne sont pas non plus en grande faveur ; ils ne doivent pas prendre des proportions abrutissantes. Rien n'est plus dangereux pour le corps et l'esprit d'un élève que d'être soumis au régime des interminables pensums ; sa pensée s'y engourdit comme ses muscles. La verge lui ferait moins de tort. Les punitions infligées avec emportement ont pour déplorable suite d'aigrir les caractères et d'entraver ainsi tout progrès dans l'éducation et l'instruction. Souvenons-nous que les enfants sont des êtres sacrés, l'espoir du pays et de la famille, et que si la fermeté est indispensable, elle doit être tempérée par la douceur et la bonté. La plupart des jeunes écoliers qui nous arrivent ont, en général, beaucoup de préjugés sur l'école. Ils ne voient devant eux qu'un maître au regard menaçant, armé de la terrible férule ; ils entrevoient déjà la porte d'une prison toute noire où sont enfermés les méchants. Heureusement qu'il n'en est pas ainsi et que dès le premier jour de classe, l'enfant est rassuré par la bienveillance et les bonnes paroles de ce maître qu'il redoutait.

Enfin, ce n'est pas seulement dans un air vivifiant et pur de tout miasme que l'enfant puisera une pleine et saine vitalité, il a besoin pour s'épanouir librement d'une atmosphère d'autorité calme, de bienveillance, de bonne humeur, de fermeté patiente. Il n'est pas impossible, si l'on ne se trouve pas en présence d'une nature dévoyée, de s'abstenir tout à fait de châtiments corporels, de pensums et de retenues.

V

ENSEIGNEMENT PROPREMENT DIT DE L'HYGIÈNE

L'hygiène, malgré toute son importance, ne saurait figurer comme branche proprement dite dans nos écoles primaires. On ne peut lui attribuer un temps spécial, des heures déterminées. Le temps et les moyens dont nous disposons ne nous permettent que d'effleurer ce vaste et intéressant champ d'étude. Néanmoins, par des efforts persévérateurs, l'enfant parviendra à la longue à connaître et à pratiquer les règles les plus élémentaires de l'hygiène qui, plus tard, franchiront le seuil de nos plus humbles chaumières. Bien des préjugés règnent encore au sein de nos populations ; efforçons-nous de les dissiper.

Quelles seront donc les grandes lignes de notre programme ? Sans fixer de bornes précises, il faut que l'enfant ait des notions claires et simples sur l'air et les habitations, sur l'alimentation, sur les soins corporels et le travail, sur les accidents. Le cadre de notre rapport ne nous permet pas d'entrer dans des développements sur toutes les connaissances hygiéniques qu'il s'agit d'inculquer à nos chers enfants. Cependant, nous ne saurions taire quelques considérations émises par nos dévoués collaborateurs et collaboratrices et qui ont trait aux questions suivantes :

A. Le tabac

Ce sujet nous amène naturellement à flétrir un vice excessivement commun et que nous rencontrons dans toutes les classes de la société, c'est l'usage de la pipe et du cigare chez les enfants qui fréquentent l'école. Nous savons qu'il ne manque pas de parents assez

faibles pour tolérer et même encourager cette funeste habitude. L'usage du tabac exerce une fatale influence sur la santé et sur l'intelligence, surtout dans le jeune âge. Il doit donc être combattu avec acharnement, d'entente avec les parents — quand cela se peut — et les autorités de police. Du reste, l'art. 177 du Règlement général arme suffisamment l'instituteur pour combattre ce vice, mais non jusque dans ses derniers retranchements. Nombreux sont encore les pères qui cherchent à entraver l'action du maître et même à soustraire au moyen de mille subterfuges leurs enfants aux punitions qu'ils devraient encourir pour ce motif.

Pour agir efficacement, l'art. 147 du Règlement général sur la police du feu ne pourrait-il pas être appliqué avantageusement par la gendarmerie ? Voici la teneur de cet article : « Il est interdit de fumer avant l'âge de 16 ans révolus. Les parents et les tuteurs sont responsables des infractions commises par leurs enfants ou leurs pupilles. » Ce n'est trop du concours de toutes les autorités et du corps enseignant pour lutter avec succès contre l'usage insalubre et dangereux du tabac.

B. Friandises

On rencontre aussi fréquemment des enfants qui ont une passion prononcée pour les friandises. L'usage immoderé de cette espèce d'aliments ne peut que nuire à l'appareil digestif en l'affaiblissant graduellement, en faisant perdre l'appétit et en inspirant du dégoût pour les aliments sains et nutritifs. Inspirons à nos élèves l'horreur de ce vice qui a souvent pour suites funestes le mensonge et même le vol.

C. Boissons alcooliques

Dans son remarquable ouvrage intitulé : *Dangers de l'abus des boissons alcooliques*, M. Thierrin, curé de Promasens, adresse l'appel suivant au corps enseignant : « Les instituteurs doivent aussi jeter le cri d'alarme contre les imprudents qui cèdent au penchant de l'ivrognerie et surtout de l'alcoolisme. Il faut qu'ils apprennent aux enfants à mépriser les jouissances bestiales que procure la vie cérébrale, factice, engendrée par l'eau-de-vie. Ils doivent saisir toutes les occasions pour représenter à la jeunesse les terribles effets de l'abus des boissons alcooliques. »

Ne résistons pas à l'appel de ce bienfaiteur de l'humanité. Le livre dont nous parlons ci-dessus se trouve dans toutes les écoles du canton. Qu'il serve quelquefois de thème de lecture, de composition et de dictée.

D. Economie domestique

L'enseignement bien compris et bien entendu de l'économie domestique sera d'un concours précieux au point de vue de l'hygiène. Les propriétés nutritives et digestives des principaux aliments sont en général ignorées des populations rurales. L'assaisonnement et la préparation des aliments seront l'objet de nombreuses dissertations aussi utiles que variées. Sous la direction d'une maîtresse habile, les futures ménagères apprendront aussi à donner les soins ordinaires aux malades et souvent même à prévenir les accidents et les maladies. Sans faire un cours d'hygiène proprement dit, elle aura souvent l'occasion d'instruire la jeune génération sur les plus pressants intérêts matériels.

Dans leurs leçons d'économie domestique, les maitresses devraient réagir contre la tendance que les ménages de la campagne surtout, ont de faire un emploi abusif du café. Il faut bien se rappeler que le cafetier est un arbre aux fruits vénéneux. Peut-on après cela recommander le café, dont on fait pourtant un si fréquent usage de nos jours ? Nos ménagères ne savent plus faire la soupe, dit-on souvent. Nos pères se nourrissaient de potage bien conditionné, bien assaisonné. C'était une nourriture fortifiante et substantielle, propre à former des estomacs solides. Revenons donc, en ce qui est bon et utile, aux anciennes et fortes habitudes de nos ancêtres et nous nous en trouverons bien.

Institutrices, maitresses d'ouvrage, un vaste champ vous est ouvert. Préparez les jeunes filles confiées à votre sollicitude, à vaincre les pernicieuses coutumes qui se sont malheureusement glissées dans les ménages de la génération actuelle. Réagissez avec vigueur contre les caprices de la mode. Que l'on s'habitue de nouveau dans nos campagnes à préparer soi-même son linge. C'est là de l'hygiène bien entendue.

E. Témérité

Que l'instituteur mette en garde ses élèves contre cette tendance insensée qu'ont beaucoup de nos jeunes gens ignorants et vaniteux de vouloir braver leur santé par toute espèce d'excès, soit en exécutant de périlleux tours de force, soit en accomplissant de soties gageures, au grand détriment de leur bien-être physique. Ces imprudences commises dans la jeunesse se retrouvent tôt ou tard, car la nature ne perd jamais ses droits.

F. Connaissances diverses

Il resterait encore à parler à nos élèves des plantes médicinales les plus connues, à les mettre sous leurs yeux, à les leur faire reconnaître et à leur enseigner tout le parti qu'on peut en tirer, la manière de s'en servir efficacement et les circonstances dans lesquelles il est utile de les employer. Enfin, sans qu'il soit nécessaire de convertir l'estrade du maître en une tribune de conférencier se faisant l'écho du célèbre prêtre-médecin bavarois, l'instituteur pourrait, à l'occasion, communiquer à ses élèves de pratiques directions relatives à l'importance et aux moyens de s'endurcir, aux bains et ablutions à l'eau froide, etc.

Ces diverses connaissances s'acquerront facilement si le maître sait les présenter sous une forme agréable. Les leçons de choses trouveront là une mine abondante de sujets, et les fruits que nos élèves en retireront seront nombreux si elles sont données avec tact et intelligence, et si elles sont sérieusement préparées.

G. Méthode à suivre pour cet enseignement. Manuels à consulter

Comme nous l'avons déjà dit, il ne s'agit pas, à l'école primaire, de consacrer à l'enseignement de l'hygiène un temps déterminé ; elle s'apprendra donc :

a) Par les précautions de salubrité que l'instituteur doit prendre lui-même dans son école, précautions que nous avons développées plus haut ; le maître expliquera dans ces différents cas les raisons qui le font agir ainsi.

b) Par les soins qu'il doit faire prendre aux enfants pour la propreté de leur personne et de leurs vêtements, pour leur bonne tenue, etc.

c) Par des sujets de composition, de dictée, tirés des traités d'hygiène.

d) Par les conseils hygiéniques à donner quand l'occasion se présente. Nos élèves ont souvent à souffrir de ces mille petits maux qui affligen notre pauvre humanité. Un enfant se plaint-il d'un mal de dents ? Quelques mots et deux ou trois coups de craie auront vite appris à nos écoliers la structure dentaire. On leur fera comprendre pourquoi il faut, en tout premier lieu, ne pas gâter l'émail de cet appareil de mastication en se servant de celui-ci pour casser des noix, des noisettes et en ne le préservant pas de la carie, son plus grand ennemi.

Un autre s'est coupé avec son canif ; on indiquera les moyens à employer pour que la plaie soit préservée de la putréfaction et promptement cicatrisée.

Un troisième saigne du nez ; on fera connaître de visu et pratiquement la manière d'arrêter une hémorragie.

e) Enfin, rien ne nous empêche, à la fin d'une laborieuse séance de classe, alors que nos élèves sont fatigués, de consacrer la dernière demi-heure à une courte leçon d'hygiène qui consistera dans un entretien familial. Les enfants aiment ces diversions. Avec quelle oreille attentive ils écoutent, comme ils sont heureux de laisser quelques minutes ce qui sent trop la leçon. Et, lorsque nous sommes à même de citer des exemples à l'appui de nos conseils, c'est une jouissance que nous leur procurons. C'est là que les yeux s'ouvrent, que les oreilles se tendent, que les esprits se remplissent. De cette manière, en conseillant l'hygiène, nous la mettons en pratique en procurant à nos élèves un repos et une récréation des plus utiles, et les fruits à retirer d'une telle leçon seront certainement durables.

Mais pour enseigner l'hygiène avec succès, l'instituteur doit posséder des connaissances sûres et profondes sur la matière. Il suppléera à l'insuffisance de celles qu'il peut déjà posséder, par l'étude attentive de quelques bons traités d'hygiène, dont les bibliothèques et le Musée pédagogique ne lui laisseront que l'embarras du choix.

Nous mentionnerons spécialement les deux ouvrages de Monseigneur Kneipp : « Ma cure d'eau » et « Vivez ainsi ». Ces deux ouvrages qui ont été traduits en une foule de langues, devraient avoir leur place marquée dans la bibliothèque de l'instituteur.

Nous recommandons chaleureusement l'étude du tableau : « En attendant le médecin », envoyé dans plusieurs écoles, il y a quelques années. Il renferme des notions utiles, instructives et intéressantes, qui peuvent trouver leur application en maintes circonstances.

Il est encore un autre ouvrage qui devrait se trouver entre les mains de tous les maîtres dans l'enseignement, c'est celui intitulé : « Plantes, remèdes et maladies », par le Dr Lehamau. Il donne la description complète de 260 plantes médicinales, la plupart représentées et coloriées comme elles existent dans la nature, une quantité de recettes utiles à la santé, les symptômes des maladies et leur traitement, plus un dictionnaire donnant l'explication des mots techniques employés. Il a été recommandé à l'attention du corps enseignant par M. l'Inspecteur de la Gruyère, dans la conférence d'arrondissement de novembre 1894.

Enfin, il est vivement à désirer qu'on fasse entrer quelques notions

d'hygiène dans le livre de lecture du degré supérieur. Elles pourront être lues en famille et nous aurons la satisfaction de voir tôt ou tard les parents mettre un peu mieux en pratique les principales règles hygiéniques et léguer à leurs enfants un peu plus de ce précieux bien qu'on appelle : *la santé*.

Nous voici arrivé au terme de notre modeste travail. Comme l'hygiène enseigne qu'il faut user modérément même des bonnes choses, nous avons essayé d'être court, afin de ne pas abuser de la patience de nos chers lecteurs, à qui nous souhaitons un heureux revoir, à Gruyères, où seront discutées les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

1^o L'hygiène scolaire est nécessaire pour la conservation de la santé des maîtres et des élèves ; elle consiste dans une multitude de précautions à prendre pour prévenir les maladies

2^o L'Etat en rendant l'instruction primaire obligatoire a assumé l'obligation de veiller à ce que l'école ne soit pas funeste à la santé des enfants appelés à la fréquenter.

3^o Les prescriptions hygiéniques du Règlement général des écoles primaires seront fidèlement observées par les autorités et le corps enseignant

4^o La Direction de l'Instruction publique doit non seulement fournir aux communes les plans pour la construction des bâtiments scolaires, mais exiger que leur emplacement réponde autant que faire se peut aux exigences de l'hygiène. Elle a aussi l'obligation de contraindre les communes à l'aménagement des bâtiments d'école défectueux.

5^o Messieurs les préfets s'assureront dans leurs visites si les communes exécutent les directions données par la loi et le Règlement général sur l'aménagement et l'ameublement des locaux scolaires, comme aussi si elles observent les prescriptions relatives aux soins de propreté de la salle et des latrines.

6^o Messieurs les inspecteurs prendront note, dans leurs visites officielles et non officielles, de la manière dont les maîtres remplissent, dans le domaine de l'hygiène, les obligations qui leur incombent.

7^o Les autorités communales rempliront fidèlement les obligations qui leur seront imposées par le Règlement général. Elles travailleront à rendre le séjour de l'école aussi agréable que possible :

a) En établissant un paratonnerre et des pare-neige sur la toiture du bâtiment scolaire ;

b) En faisant procéder au récurage, à la désinfection des latrines ;

c) En faisant pavier la place devant l'entrée de la maison d'école ;

d) En établissant des guichets pour le renouvellement de l'air dans les salles de classe ;

e) En éliminant des salles d'école les fourneaux en fonte pour les remplacer par un système de chauffage plus salubre ;

f) En faisant procéder au récurage de la salle de classe dans les temps indiqués par l'art. 83 du Règlement ;

g) En remplaçant le plus tôt possible ces longs banes de six à huit places par des banes à deux places et autant que possible avec siège mobile ;

h) En procurant des pantoufles de recharge pour les enfants qui arrivent en classe avec des chaussures mouillées ;

i) En prenant désormais à leur charge le balayage des salles de classe, opération qui ne peut être que nuisible aux écoliers qui l'exécutent;

k) En fournissant à l'école une place convenable pour les récréations et les leçons de gymnastique

8^e L'hygiène scolaire sera mise en pratique par le corps enseignant:

a) Par les réclamations que les maîtres adresseront aux autorités communales lorsqu'elles n'exécuteront pas, en matière d'hygiène, les obligations qui leur sont imposées par le Règlement;

b) Par la surveillance rigoureuse qu'ils exerceront sur les enfants, afin de maintenir les latrines et les abords de l'école dans un grand état de propreté;

c) Par l'aération bien comprise de nos salles de classe;

d) Par les soins qu'ils prendront pour maintenir une lumière aussi régulière que possible dans nos salles de classe; ils veilleront à ce que les fenêtres soient garnies de rideaux d'une couleur qui ne fatigue pas la vue;

e) Par un chauffage normal des salles d'école; en été, il sera nécessaire de les rafraîchir par des arrosages fréquents;

f) Par le balayage journalier du local scolaire, opération qui se fera désormais en utilisant de la sciure mouillée au lieu de l'arrosoage, en attendant que les communes se chargent de cette besogne peu salubre:

g) En ne permettant pas aux élèves d'apporter trop de boue dans l'école, de cracher à terre lorsqu'ils sont en classe.

9^e Les maîtres veilleront soigneusement à maintenir et à fortifier la santé de leurs élèves:

a) En s'assurant, chaque matin, que leurs écoliers ont procédé à leur toilette;

b) En renvoyant ceux qui sont atteints d'une maladie contagieuse.

— Ne pourrait-on pas obliger les parents de ces enfants à consulter immédiatement un médecin et à les garder à la maison?

c) En veillant de près sur la tenue des écoliers, en alternant autant que possible les leçons écrites et les leçons orales, afin d'éviter la déviation spinale, les troubles dans l'organe de la vue;

d) En n'imposant pas aux écoliers des devoirs écrits à faire à domicile en un autre temps que celui prescrit par le Règlement et toujours avec l'assentiment de l'Inspecteur;

e) En leur accordant une récréation de dix minutes au milieu de chaque classe et en s'assurant que tous en profitent;

f) En faisant chaque jour quelque exercice de gymnastique, ne serait-ce que dans l'école;

g) En s'abstenant de punition corporelle et en n'astreignant pas ses élèves à des interminables et fastidieux pensums, à des retenues exagérées.

10^e L'hygiène sera enseignée à l'école primaire comme la morale, c'est-à-dire avec le concours des autres branches, notamment la lecture, la composition, la dictée.

11^e Le programme de cet enseignement comprendra des notions claires et simples sur l'air et les habitations, sur l'alimentation, sur les soins corporels et le travail, sur les premiers soins à donner en cas d'accident.

12^e Les instituteurs attireront plus particulièrement l'attention de leurs élèves sur les dangers de l'usage du tabac, des friandises, des boissons alcooliques; ils les mettront en garde contre la tendance

qu'ont les jeunes gens à exposer leur santé en exécutant de périlleux tours de force, de sottes gageures.

13^e Dans leurs leçons d'économie domestique, les institutrices travailleront à ramener la génération actuelle aux habitudes de nos pères en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement.

14^e L'hygiène s'enseignera à l'école primaire :

a) Par les mesures de salubrité que le maître doit prendre lui-même dans son école;

b) Par les soins qu'il doit faire prendre aux enfants;

c) Par les conseils hygiéniques à donner quand les occasions se présentent;

d) Par des lectures, des compositions, des dictées tirées des traités d'hygiène.

15^e Comme on n'enseigne bien que ce que l'on possède bien, le maître complètera les connaissances qui peuvent lui manquer dans cette science :

a) Par l'étude de quelques bons traités d'hygiène;

b) Par la lecture approfondie des ouvrages de Mgr Kneipp et de celui de M. le Dr Lehamau;

c) Par la lecture non moins attentive de l'ouvrage de M. Thierrin : *Dangers de l'abus des boissons alcooliques*.

16^e Il est vivement à souhaiter que l'hygiène ait sa part dans le Livre de lecture du degré supérieur.

Charmey, le 7 mai 1895.

D. DESSARZIN, *inst.*

CORRESPONDANCES

Lettre valaisane

Le 30 avril eut lieu à Sion la XII^e réunion générale de la Société valaisane d'Education. Après l'arrivée du corps enseignant on se forma en cortège, à la gare, pour se rendre à l'église du Collège où fut célébré un office funèbre pour le repos de l'âme de nos chers collègues défunt. Après cette cérémonie, on se rendit au théâtre pour la séance. M. le Préfet et Conseiller national, Huntschen souhaita la bienvenue au nom de la ville et du district de Sion par un éloquent discours. Faisant allusion à la révision de notre loi scolaire, révision qui s'impose, il déclare hautement que l'amélioration de la position matérielle des instituteurs ne saurait être ajournée et que les pouvoirs publics auront bientôt à s'en occuper. — (Acclamations enthousiastes.)

M. le rév chanoine Burnier, président de la Société, prend ensuite la parole. Après avoir chaleureusement remercié la population sédunoise de son aimable et généreux accueil à ses hôtes d'un jour, il commenta la devise de la Société : *Religion, Science, Dévouement*, puis la séance fut déclarée ouverte. — (Vives acclamations.)

Voici quelques-unes des plus importantes réformes à introduire dans notre future loi scolaire :

1^o Fixer à 50 au lieu de 60 le maximum des élèves d'une école réunissant tous les degrés, et laisser à la Commission scolaire le choix de dédoubler les classes par sexe ou par degré. Si le dédoublement a lieu par degré, chaque maître aura moins de divisions, ce qui lui facilitera singulièrement la tâche.

2^o Ajouter aux matières d'enseignement la comptabilité, l'agriculture, l'économie domestique, le dessin et la gymnastique. — Dans